

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2012

L'an deux mil onze, le 26 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DANZO Daniel, FAURE Maurice, BRAGANTI Karine, ANDRE Jean Paul, GAS Marcel, POURCHERE Jean-Daniel, SANTONAX Martial

Absents et excusés : AVALLET Michèle, DELAY Jean-Louis, CARRION Adèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, PEDEUX Françoise

Secrétaire de séance : BRAGANTI Karine

Date de convocation : le 21 janvier 2012

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le maire en rappelle néanmoins, les grands titres et les délibérations prises lors de ce conseil.

Ces précisions apportées, l'ordre du jour du présent conseil peut être développé :

- Délibération changement de chapitre comptable pour le paiement des ATSEM
- Renouvellement Bail logement
- Travaux 2012 (voirie)
- Compte-rendu de la commission Bâtiments
- Compte-rendu délégués
- Urbanisme
- Questions diverses

Délibération changement de chapitre comptable pour le paiement des ATSEM

Madame le Maire, indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification de crédits suite à des prévisions insuffisantes sur certains postes ou des dépenses imprévues.

Chapitre 012 : Charges du Personnel

Article 6216 : Personnel affecté par le GFP de rattachement

+50 300,00 €

Chapitre 65 : Autre charges de gestion courante

Article 6531 : Indemnités élus

-100,00 €

Article 6535 : Formation élu

-200,00 €

Article 6554 : Part. Communauté de Commune Maternelle

-50 000,00 €

La décision Modification n°3 est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement Bail logement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le logement est loué à **PETREQUIN Karine** et que le bail était échu au 1^{er} août 2010.

La Commune de Primarette est propriétaire d'un immeuble sis **55 rue de la Mairie** à Primarette (38270).

Cet immeuble avait, en son temps, été construit pour abriter le bureau de poste ainsi que le logement de fonction de l'employé affecté à ce bureau. Depuis le bureau a été transformé en simple recette postale et, de fait, le logement accessoire n'est plus occupé par le personnel du service public.

Cet immeuble, intégré au domaine public de la Commune de Primarette à l'origine, n'a jamais été déclassifié depuis.

Par ailleurs la Commune de Primarette a entamé une réflexion sur la réorganisation de ses bâtiments en vue d'offrir un meilleur service à ses habitants. Le sort de l'immeuble de la Poste ne devrait toutefois pas être réglé dans l'avenir immédiat.

Il a donc paru opportun à la commune :

- De faire profiter quelqu'un de ce logement plutôt que de le laisser vide,
- Sans toutefois s'entraver par une concession d'une trop longue durée.

Madame le Maire rappelle que le bâtiment est compris dans un périmètre d'étude et d'aménagement du centre bourg et que cet aléa justifie de proposer une convention d'occupation précaire du logement.

Elle demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les conditions d'occupation de ce logement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'attribuer le logement à **PETREQUIN Karine**.

La présente convention prendra effet le jour de sa signature pour une durée indéterminée. Chacune des parties pourra y mettre fin, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les conditions suivantes :

- L'occupant au dernier jour de tout mois civil
- La Commune de Primarette au dernier jour de tout mois civil, moyennant un préavis de 4 mois civils, pour permettre à l'Occupant de prendre ses dispositions.

L'Occupant versera mensuellement, à terme échu, à la Commune de Primarette une indemnité d'occupation de **243.92 €**, outre charges récupérables éventuelles. Cette indemnité est stipulée portable.

Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Travaux 2012 (Voirie)

De nombreux travaux de voirie sont programmés pour cette année.

- Aménagement du point d'apport volontaire;
- Poursuite des travaux rue du lavoir devant la maison Chambard : le syndicat de voirie doit faire un devis;
- Travaux vers le bâtiment des jonquilles

- Écoulement des eaux de pluie vers la maison Dohollo : pas de nouvelles de la DDT suite à nos différentes entrevues
- Chemins de terre à reprendre afin de boucher les trous
- Travaux à entreprendre sur le pont vers la maison Pupat, en direction de Pisieu.
- Chemin de la Perrière à reprendre au niveau de la maison Charreton

Compte rendu de la commission Bâtiments

Urbanisme

Néant

Comptes-rendus des Délégués

Syndicat de voirie

Raymond Vallet assure l'intérim de Gilbert Perrot durant la convalescence de celui-ci. L'employé en CAE, suite à la longue maladie de l'employé du syndicat, passe au grade d'adjoint technique 2ème classe à compter du 1er mars et sera stagiaire durant 1 an.

SEDI

Le rapport de contrôle est arrivé en mairie pour consultation.

Audit énergétique

Le début de l'audit est fixé au 31 janvier 2012. Le rapport d'audit sera disponible sous une semaine avec chiffrage des travaux à entreprendre.

Questions diverses

Agence postale : La boîte à lettres de l'agence postale sera prochainement remplacée par une nouvelle boîte à lettres.

Conscrits : Karine BRAGANTI a rencontré mercredi 25 janvier le nouveau président des conscrits Joris PIOLAT, la secrétaire et la vice-secrétaire. Le point a été fait sur les manifestations de cette année 2012 et sur la vogue 2012 qui aurait lieu du 8 au 12 août inclus. Les conscrits demandent un peu d'aide car le bureau est exclusivement composé de nouveaux jeunes qui découvrent toutes les démarches administratives à effectuer.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 22h15.

Le prochain conseil aura lieu le JEUDI 23 février 2012 à 20 h.